

Info Cultures maraîchères

17/2020

1 juillet 2020

Prochaine édition le 08.07.2020

Table des matières

Fin du délai d'écoulement des stocks et du délai d'utilisation de produits phytosanitaires comportant les substances actives Chlorpyrifos et Chlorpyrifos-méthyle, le 30 juin 2020 1

Lutter contre le souchet comestible dans les zones problématiques 1

Bulletin PV Cultures maraîchères 2

Fin du délai d'écoulement des stocks et du délai d'utilisation de produits phytosanitaires comportant les substances actives chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyle, le 30 juin 2020

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Substance active	Remarques
Toutes les cultures	Tous les organismes nuisibles	Blocade (Omya, W 4834) Pyrinex (Leu+Gygax, W 5192) Pyrinex (Syngenta, W 5192-1) Reldan 22 (DOW, W 6801) Reldan 22 (Omya, W 6792) <i>chlorpyrifos ou chlorpyrifos méthyle</i>	Délai d'utilisation 30.6.2020. Interdits dès maintenant! Est excepté: Pyristar (P 8782, W 7092) Tous les autres produits contenant du chlorpyrifos ou du chlorpyrifos méthyle sont déjà interdits depuis 1.8.2019.

Lutter contre le souchet comestible dans les zones problématiques

Le souchet comestible ainsi que d'autres adventices problématiques croissent souvent dans les zones défavorables aux plantes cultivées, par exemple aux emplacements colmatés ou détrempés, à moins qu'il s'agisse d'endroits où les traitements, ou l'usage du pulvérisateur, sont interdits - par exemple, le souchet comestible se propage abondamment à proximité de captages d'eau, de bordures de champs, de pylônes de lignes électriques ou de passages entre parcelles (fig. 1). A partir de tels refuges, le souchet comestible peut être redistribué dans les parcelles cultivées lors du travail du sol, surtout si celui-ci est réalisé avec des outils entraînés par la prise de force. Les chances de succès des mesures de lutte en sont annihilées.

C'est pourquoi la gestion de cette adventice nécessite de garder un œil attentif sur ces surfaces problématiques. Les emplacements infestés doivent éventuellement être exclus de mise en culture, et le souchet comestible combattu par une jachère noire (surface exempte de toute végétation). Selon la situation, il vaut même peine d'envisager une application herbicide ciblée avec un pulvérisateur à dos (fig. 1).



Fig. 1: Une lutte intensive s'impose aussi dans les bordures des champs (les passages entre parcelles) (photo: Agroscope). Par exemple, le cas illustré ici justifierait l'application ciblée, au moyen d'un pulvérisateur à dos, d'un herbicide pour culture de maïs, efficace contre le souchet comestible.



Si l'application d'herbicides n'est pas autorisée, par exemple sur des bandes de bordure de champ ou à proximité de captages, il faut arracher mécaniquement les plantes de souchet, et récoltant soigneusement leurs bulbilles, et les évacuer vers une station d'incinération.

L'important est d'interrompre le processus de production de graines et de jeunes bulbilles. C'est pourquoi il faut impérativement appliquer ces mesures de lutte à plusieurs reprises au cours de la saison.

Elles doivent en outre être poursuivies systématiquement durant plusieurs années, afin de réduire durablement la pression du souchet comestible sur les surfaces menacées ; ou, idéalement, libérer de sa présence une parcelle infestée.

René Total & Martina Keller (Agroscope)

rene.total@agroscope.admin.ch

martina.keller@agroscope.admin.ch

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Dans certains sites, l'intensité du 2^{ème} vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) dépasse encore le seuil de tolérance (photo: Agroscope).



Photo 2: Attention: le vol d'invasion du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) est encore en cours. Il demeure indispensable de surveiller d'éventuelles attaques dans les cultures de salades (photo: Agroscope).



Photo 3: Le danger d'infection de mildiou (*Peronospora destructor*) augmente maintenant sur les oignons. Contrôlez régulièrement les cultures (photo: Agroscope).

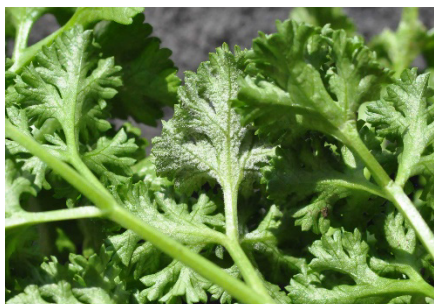


Photo 4: Il faut également s'attendre à l'apparition du mildiou (*Plasmopara umbelliferarum*) sur le persil (photo: Agroscope).



Photo 5: Dans les régions menacées, la phase principale du 2^{ème} vol de la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*) est actuellement en cours (photo: Agroscope).



Photo 6: Une forte infestation de pucerons du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*), ou d'espèces apparentées, persiste sur les cucurbitacées de plein champ et sur les légumes fruits sous abris (photo: Agroscope).



Photo 7: Galeries racinaires creusées par les larves de la mouche de la carotte (photo: Agroscope).

Phase principale du 2^{ème} vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*)

Dans une partie des sites surveillés des régions de culture de carottes en Suisse alémanique, les captures dans les pièges ont nettement augmenté depuis la semaine passée et pour atteindre, et parfois nettement dépasser, le seuil de tolérance d'une mouche par piège et par semaine (moyenne de 2 pièges). Les précipitations des derniers jours pourraient avoir favorisé les éclosions chez ce ravageur. Dans les zones menacées, il faut veiller à maintenir les filets de protection aussi hermétiques que possible, en restreignant les travaux de sarclage au matin ou au début de l'après-midi, lorsque les adultes se trouvent majoritairement à l'extérieur des parcelles. Les cultures devraient être à nouveau recouvertes dès 17 h 00 au plus tard, car c'est alors que les femelles pénètrent dans les parcelles pour y pondre.

La substance active lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre la mouche de la carotte dans les cultures de céleri-branch et de fenouil. Cette même lambda-cyhalothrine, ainsi que les substances bifenthrine (Talstar SC), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermethrine Médol), alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), zéta-cyperméthrine (ArboRondo ZC 1000, Fury 10 EW) et deltaméthrine (Aligator, Decis Protech) sont autorisées sur le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.



Photo 8: Taches foliaires de septoriose (*Septoria apiicola*) sur le feuillage d'un céleri-pomme (photo: Agroscope).

Augmentation du danger d'attaque de septoriose sur céleri-pomme

En ce moment, la masse foliaire des céleris pommes augmente rapidement et en conséquence le feuillage des cultures se ressuie plus lentement, aggravant le risque d'apparition de la septoriose. Lors du contrôle de lundi, on a découvert les premiers foyers d'attaque dans une culture du Plateau.

Sont autorisés pour la lutte contre les taches foliaires à *Septoria* sur céleri-pomme et céleri branche : les fongicides de contact : cuivre, cuivre sous formes d'hydroxyde, d'oxychlorure et d'oxysulfate (divers produits), folpet + cuivre (divers produits) et mancozèbe (divers produits) avec un délai d'attente de 3 semaines. Sont également autorisés les strobilurines azoxystrobine (divers produits, avec un délai d'attente de 2 semaines) et trifloxystrobine (Flint, Tega ; céleri-pomme : avec un délai d'attente de 2 semaines ; céleri branche : avec un délai d'attente de 1 semaine), ainsi que l'inhibiteur de la synthèse des stérols difénoconazole (divers produits, avec un délai d'attente de 2 semaines). On peut aussi utiliser la combinaison des substances actives azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top, délai d'attente 2 semaines) sur céleris pommes ou branches contre la septoriose.



Photo 9: Nymphes (N2) de la punaise marbrée regroupées sur un piège à phéromone, le 29 juin 2020 (photo: Agroscope).

Augmentation des infestations de punaises marbrées dans les zones habituellement contaminées

On signale, à divers endroits de Suisse orientale, la présence de jeunes nymphes de punaises marbrées (*Halyomorpha halys*), à l'intérieur ou à l'extérieur des pièges à phéromone, mais aussi directement sur des plantes de poivrons. La période critique d'infestation a donc commencé (en particulier pour les cultures de poivrons, concombres et aubergines). Nous estimons en effet que les nymphes de la punaise marbrée sont nettement plus nuisibles aux fruits que les adultes.

Dans les cultures des régions concernées, il convient d'intensifier les contrôles de détection des pontes, nymphes et adultes. Les pontes sont en général déposées à la face inférieure des feuilles, dans la moitié supérieure des plantes. On peut souvent observer des groupes de jeunes nymphes (N1, N2) à proximité des pontes ou sur les plantes avoisinantes. Dans les cages d'élevage de notre serre expérimentale de référence, les N1 ont éclos 7 jours après la ponte.

La décision d'un éventuel traitement insecticide, p.ex. sur poivrons, concombres ou aubergines sous abris, au moyen de spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ) ou d'acétamipride (Barritus Rex, Basudin SG, Gazelle SG, Oryx Pro), dépendra de la situation des autres ravageurs ainsi que des auxiliaires, introduits ou spontanés. Les substances actives mentionnées ci-dessus sont provisoirement autorisées jusqu'au 31 octobre 2020 pour la lutte contre la punaise marbrée. Le délai d'attente est de 3 jours dans tous les cas. Nous estimons que ce sont les jeunes nymphes (stades N1 et N2) qui sont les plus sensibles aux traitements. Le nombre d'applications d'acétamipride est limité à un maximum de 2 par culture. Il est donc recommandé d'appliquer cette substance active de manière ciblée, par exemple en attendant le premier pic d'infestation des nymphes.



Photo 10: Cladosporiose sur le feuillage de tomates (photo: L. Andrae, Strickhof, Winterthur).

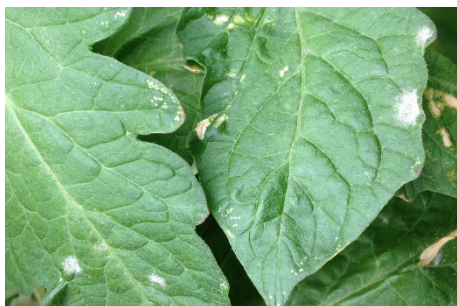


Photo 11: Taches arrondies blanches de l'oïdium sur tomates (photo: L. Andrae, Strickhof, Winterthur).

La cladosporiose et l'oïdium se répandent de plus en plus sur les tomates

Lundi, on a constaté dans différentes cultures de tomates une expansion de la cladosporiose (*Cladosporium fulvum*), comme de l'oïdium (*Oidium neolycopersici*).

Pour lutter contre la cladosporiose en tomates sous verre, sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours : azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) et thiophanate-méthyl (Cercobin).

Sont autorisés pour la lutte contre l'oïdium dans les cultures de tomates sous verre, avec un délai d'attente de 3 jours : strobilurine, azoxystrobine (divers) en solo, ou tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) ou azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) en duo. Sont aussi autorisés les inhibiteurs de la synthèse des stérols difénoconazole (divers produits), myclobutanil (Systhane Max, Systhane Viti 240) et penconazole (Topas Vino, Topas) ainsi que les substances actives fluopyrame (Moon Privilege) ou huile d'orange (Prev-AM) avec un délai d'attente de 3 jours dans les cultures de tomates sous verre. Pour fluxapyroxad + difénoconazole (Dagonis, Taifen), le délai d'attente est d'une semaine. Sont également autorisées les substances actives kresoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) et COS-OGA (Auralis, FytoSave).

De plus, on peut utiliser des substances actives autorisées en cultures **BiO**, par exemple oleum foeniculi (BIOHOP FungiCUR, Fenicur), bicarbonate de potassium (Armcarb, BIOHOP FungiCARB), laminarine (Vacciplant) et soufre (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lea Andrae, Strickhof, Winterthur (ZH) Max Baladou & Gaëtan Jaccard, OTM, Morges (VD) Ivanna Crmaric & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz & Michael Hammerschmidt, Landw. Zentrum Rheinhof, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzl & Fabian Arnold, Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Martina Keller, Matthias Lutz & René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Samuel Hauenstein (FiBL)
Photos et Figures :	Fig. 1 / photos 3-4: R. Total (Agroscope), photos 1, 5-9: C. Sauer (Agroscope); photo 2: H.U. Höpli (Agroscope); photos 10-11: L. Andrae, Strickhof, Winterthur
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch